

# ROQ ' 4 TRAIL

**Challenge Courses Hors Stade 06 - Dimanche 29 AVRIL 2018**

L'Athlétic Philippidès Club Le Bar sur Loup avec le concours de la commune de Roquefort les Pins organise **Le ROQ ' 4 TRAIL 2<sup>E</sup> EDITION**, course Pédestre TRAIL d'une distance de 13 km dans les bois de Roquefort les Pins dans le quartier des « terres blanches »

**Article 1** – Le Roq'4 Trail est programmé le **Dimanche 29 Avril 2018** course pédestre / cross classé au *Challenge du CDCH06 2018* Distance 13 km - le mesurage du parcours a été effectué par GPS. Ce parcours prend départ au centre du village de Roquefort les Pins, et s'effectue dans les bois du quartier des « terres blanches » avec une arrivée au centre du village. Le dénivelé +/- 300 mètres

Le retrait des dossards se fera le Dimanche 29 Avril sur le site du départ de la course de 08h30 à 09h00. Un tee-shirt sera remis à chaque participant par le Staff du Roq'4 Trail. Deux postes de ravitaillement seront répartis sur le parcours: un au km 6 e l'autre à l'arrivée au centre du village

**Article 2** – Sécurité et Assistance médicale Le service de sécurité se mettra en place tout au long du parcours, et sera tenu par les commissaires de course qui seront répartis tout au long du parcours et dans les endroits les plus techniques. Tous seront en liaison directe avec la direction de la course et les secours.

Un poste mobile de la protection civile assurera les secours en cas d'urgence avec également un poste fixe à l'arrivée dans le centre du village.

**Article 3** – Participation : cette épreuve est ouverte à tous y compris les marcheurs licenciés ou non catégorie cadet à Vétéran 5 pour les licenciés. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical. Il s'ensuit que la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- Soit d'une licence Athlé compétition, Athlé santé loisir option running ou Pass'running délivré par la FFA et en cours de validité
- Soit d'une licence FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention running et en cours de validité
- Soit d'une licence de Triathlon délivrée par la FFT Triathlon et en cours de validité
- Soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers.

## **Article 4 – Inscription**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions pourront se faire à compter du 01/12/2017, et sont fixées au tarif de **12 €**. Elles peuvent s'effectuer :

- Par Sport.up téléchargement + paiement en ligne (+ 1 € montant de la transaction) jusqu'au **25 04 2018**
- Sur notre site [www.athleticphilippides.com](http://www.athleticphilippides.com) jusqu'au Mercredi **25 avril 2018- 23h00 inclus** par téléchargement du bulletin d'inscription et envoi par la poste
- Par le lien du CDCHS 06 du calendrier des courses ; Running Mag ; Jogging Magazine
- Par courrier jusqu'au **Mercredi 25 avril 2018 inclus** chèque à l'ordre **L Athlétic Philippidès CBL**
- **LE 29 04 18 :Attention inscription sur place à 14 € si dossard disponible (limité a 430 participants)**
- Flyer d'inscription disponible Chez : Intersport Cannes-Mandelieu / partenaire du club l'Athlétic Philippidès et Offices de Tourismes.